

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

REPUBLIQUE DU RUANDA
PREFECTURE DE RUHENERI

Ruhengeri

, le 11 février 1961
. de

(¹) N° 580/T.P.2/05



Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

A Monsieur le Chef du Service des Travaux
Publics

à

U S U M B U R A . -

Maison. Descamps

Monsieur le Chef de Service,

Duite à votre lettre N° 662/00358 du 3 février 1961, j'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe, en 5 exemplaires le procès-verbal de réception définitive de la maison construite à Ruhengeri par l'entrepreneur ETIRU suivant cahier spécial des charges N° 39/61/58/RU.

Je vous retourne aussi l'exemplaire du Procès verbal de réception provisoire annexé à votre précitée.

Pour l'Administrateur de Territoire
L'Agent Territorial Principal
DEWABASEGGER Th.

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Usumbura, le 3 FÉV 1961

662/00353

Annexe : I

C.P.I. M....., agent T.P. à

Objet: Réception { provisoire
 definitive
de une maison à Ruhengeri

Monsieur l'Administrateur de territoire de et à

✓ MUNIBA M.

439 | TP t/ao
| 10.2.61
| 8/FC
|
J'ai l'honneur de vous informer que M. le Président du C.A. vous a désigné pour procéder en compagnie de votre assistant S. de M., agent des T.P. à à la réception provisoire — définitive — de une aison à Ruhengeri

construite à Ruhengeri par l'entrepreneur Firme ETIBU suivant cahier spécial des charges n° 39/01/58/RU

Veuillez bien contacter cet entrepreneur, en la vue de la réception devant avoir lieu le

Le procès-verbal de réception provisoire — définitive — doit être rédigé en 6 exemplaires, dont un à remettre à l'entrepreneur et 5 à m'expédier d'urgence.

Ce procès-verbal devra mentionner la date d'achèvement des travaux ou

Ce procès-verbal devra mentionner la date d'achèvement des travaux et celle de la réception provisoire qui sont les suivantes : le ... 30/9/61 et
le ... 1.10.61

Veuillez trouver ci-joint un exemplaire du P.V. de réception provisoire à me retourner après usage.

Je vous rappelle qu'au cas où il serait jugé que les travaux ne sont pas en état d'être réceptionnés, il vous appartiendrait d'établir un P.V. de refus de réception.

PROTRA

P. O.
Le Chef de Bureau TP/conté
P. KIMEL.

-Niy.k-/

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.-

PROCEDE VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE.-

L'an mil neuf cent soixante et un, le treizième jour du mois de février la commission composée de Messieurs M. GOMA de J.A.C. de Marcel, Administrateur du Territoire à Ruhengeri, MELTINGA Guillaume Administrateur territorial assistant à Ruhengeri, DUMASSEGUIN Théophile, Agent territorial Principal à Ruhengeri, a procédé en présence de Monsieur FUCHS, représentant la firme STIRU, à la réception définitive de l'immeuble type 406, adjudication 39/61/58/R.U

L'achèvement des travaux ne soulève aucune remarque. Les travaux ont pris fin le 30 septembre 1959. La Commission déclare que le présent procès-verbal constitue réception définitive.-

La réception prévisoire a eu lieu le 1 octobre 1959.-

Fait à Ruhengeri aux jour, mois et an que dessus

A. BILALIKI de Ondanga.

Administrateur du Territoire

Représentant STIRU

G. MELTINGA

Administrateur assistant

T. DUMASSEGUIN.

Agent territorial Principal.-